

releva, la noble femme eut encore la force de dire à ceux qui la traitaient si indignement :

“—Croyez bien que je ne vous en veux pas, je vous remercie même de ne m'avoir pas tuée, car j'aurais été privée du bonheur du martyr !”

Leur passage de cinq jours seulement à la Conciergerie fut pour les autres prisonniers comme un vision du ciel.

Le 16 juillet, sachant qu'elles seraient jugées et sans doute exécutées le lendemain, elles célébrèrent avec allégresse la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. La Mère Henriette de Jésus, petite-nièce du grand Colbert et quelque peu poète, retrouva sa verve poétique pour composer et écrire avec du charbon de bois, sur un chiffon de papier, quelques couplets de circonstance. Aucune prétention littéraire ne caractérise ce cantique, mais un grand élan de foi. En voici la première strophe :

Livrons nos cœurs à l'allégresse,  
 Le jour de gloire est arrivé,  
 Loin de nous la moindre faiblesse,  
 Le glaive sanglant est levé !  
 Préparons-nous à la victoire,  
 Sous le drapeau d'un DIEU mourant  
 Que chacun marche en conquérant ;  
 Courons tous, volons à la gloire ;  
 Ranimons notre ardeur,  
 Nos cœurs sont au Seigneur.  
     Montons, montons  
 A l'échafaud, et DIEU sera vainqueur.

### III

Le 17 juillet, à 10 heures du matin, les saintes accusées comparaissaient dans la grande salle dite de “La liberté” ! Quelle ironie, alors comme aujourd'hui ! Le tribunal révolutionnaire allait vite en besogne : on était, à cette date, en plein régime de la Terreur.

Là, l'infâme Fouquier-Tinville jouait le rôle d'accusateur public. En quelques phrases ampoulées, il exposa ses griefs “Les ex-religieuses formaient entre elles des conciliabules de contre-révolution. Ayant gardé leur esprit de corps, elles conspiraient contre la République. Une correspondance volumineuse trouvée chez elles démontre qu'elles ne cessaient de machiner contre la Révolution ; le portrait du Capet, son testament, les cœurs (de